

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le treize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mme LARCENET Jocelyne, 1^{ère} Adjointe, Mr LE BLANC Christian, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - JOSSET Antoine

Mmes MAUVIEUX Florence - COMBE Laurence - LIBERPREY Valérie

Excusée : Mme FAYET Isabelle

Mme LIBERPREY a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2014/35 :

AVIS SUR RECONDUCTION DU SIVU DES PCC –

Les statuts actuels du SIVU des Petites Cités de Caractère prévoient une reconduction du syndicat jusqu'au 31/12/2014.

Le conseil syndical, après consultation des services de l'Etat, par délibération en date du 25 février 2014, a décidé de reconduire le SIVU des PCC pour une durée indéterminée. Il demande à chaque conseil municipal adhérent au SIVU des PCC de bien vouloir se prononcer, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la demande, sur cette reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ donne un avis favorable à la reconduction du SIVU des Petites Cités de Caractère, pour une durée indéterminée,
- ⇒ approuve la modification en ce sens des statuts du SIVU des Petites Cités de Caractère.

DELIBERATION N° 2014/36 :

REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT –

Afin d'indexer le tarif d'assainissement sur l'évolution du tarif du m3 d'eau facturé par le SIAEP de CHEMERE LE ROI,

Et vu la Loi sur l'Eau, permettant à l'Agence de l'Eau de percevoir, depuis le 1^{er} janvier 2008, une redevance pour modernisation des réseaux de collecte calculée sur le volume d'eau pris en compte pour facturer l'assainissement et maintenue au taux de 0.190 € HT/m3 au 1^{er} janvier 2014,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer la redevance assainissement sur consommation à 0.8160 € HT le m3, soit une augmentation de 2 %, exigible au 1er juillet 2014, avec TVA à 10 %
- ⇒ décide d'appliquer le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 0.190 € HT/m3, avec TVA à 10 %, lors de la prochaine facturation de consommation pour l'assainissement
- ⇒ décide de prévoir deux facturations dans l'année soit :
 - en juillet : l'abonnement annuel fixé depuis 2009 à 102.00 HT, avec TVA à 10 %
 - en novembre : la redevance sur consommation et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE –

Suite à la transmission, par le Conseil Général, de la carte du PDIPR pour sa mise à jour, Mr Christian LE BLANC informe les conseillers municipaux que des corrections sont à effectuer avant sa validation.

- le chemin de La Bancelière doit être répertorié en chemin rural goudronné et non en voie communale,
- le prolongement du chemin de randonnée des Petits Auvers vers Toucheronde et La Haimelaie a été omis et doit donc être réinscrit.

Le Conseil Général procèdera aux rectifications demandées et retournera la carte pour validation.

Il est demandé d'étudier le prolongement du chemin de randonnée au-delà des Tibouchères pour effectuer une « boucle » vers Le Petit Deffay et le Grand Deffay. Vu les travaux de débroussaillage importants que cet aménagement entraînerait, il est proposé en contre-partie, d'étudier la liaison de cet itinéraire de randonnée des Tibouchères vers le chemin de La Haimelaie et le chemin de Toucheronde. Par contre, une partie de ce sentier étant sur un terrain privé, il faudra contacter le propriétaire concerné. D'autre part, l'entretien de ces chemins de randonnée devra être prévu.

.../...

PROJET D'URBANISATION DU TERRAIN DE LA BASCULE –

Mr le Maire présente le pré-rendu élaboré par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne concernant l'urbanisation et l'aménagement paysager du terrain de la bascule. Le Conseil Municipal retient le 3^{ème} « scénario » qui intègre un parking paysager sur l'ancienne place de la bascule et une enveloppe végétalisée aux futures constructions.

Mr Sébastien LEVEQUE, paysagiste-urbaniste au CAUE, présentera cette étude aux conseillers municipaux le 27 juin prochain à 14 H 30 à la salle communale.

PROPOSITION POUR PARTICIPATION AU GRAND PRIX DEPARTEMENTAL DU CADRE DE VIE DE LA MAYENNE ORGANISE PAR LE CAUE –

Mr le Maire propose de participer au Grand Prix Départemental du cadre de vie de la Mayenne organisé par le CAUE qui se décompose en trois catégories :

- le Grand Prix d'Architecture
- le Grand Prix du Paysage et de l'Urbanisme
- le Grand Prix du Développement Durable

Le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire les opérations d'aménagements de sécurisation dans l'agglomération, d'enfouissement des réseaux, de réhabilitation de la mairie et d'un logement avec installation d'une chaufferie à granulés bois, de rénovation de l'école.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'un Plan Global de Déplacements (PGD) -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Coëvrons s'est engagée dans l'élaboration d'un SCoT, d'un PLH et d'un PGD. Ces documents doivent permettre de définir le projet d'aménagement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir ainsi que les politiques à mettre en place dans le domaine de l'habitat et des déplacements. Afin de permettre aux bureaux d'études d'établir un diagnostic qui servira ensuite à définir les orientations et pistes d'actions, un questionnaire doit être complété par chaque commune adhérente. Ce dernier rempli par le Maire et les 2 Adjointes est approuvé par le Conseil Municipal. Il sera transmis aux services de la Communauté de Communes des Coëvrons pour étude. Des réunions territorialisées seront organisées à ce sujet, à savoir pour notre commune, le mardi 8 juillet 2014 à 14 H à la mairie de St Jean sur Erve.

DELIBERATION N° 2014/37 :

AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015 –

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les délégués aux affaires scolaires des quatre communes du RPI de l'ERVE et les enseignants se sont mis d'accord sur les nouveaux horaires qui seront appliqués dans les classes du RPI à partir de la rentrée scolaire 2014/2015, comme suit :

| Chémeré Le Roi - Maternelle / Saint Pierre Sur Erve - Maternelle CP | | | | | |
|--|-----------------------|---------------------|---|-----------------------|---------------------|
| | Matin | | Pause méridienne Restaurant scolaire | Après-midi | |
| | Heure de début | Heure de fin | | Heure de début | Heure de fin |
| Lundi | 09 :00 | 12 :00 | | 13 :45 | 16 :00 |
| Mardi | 09 :00 | 12 :00 | | 13 :45 | 16 :00 |
| Mercredi | 09 :00 | 12 :00 | | | |
| Jeudi | 09 :00 | 12 :00 | | 13 :45 | 16 :00 |
| Vendredi | 09 :00 | 12 :00 | | 13 :45 | 16 :00 |
| Saulges CE1 CE2 | | | | | |
| | Matin | | Pause méridienne Restaurant scolaire | Après-midi | |
| | Heure de début | Heure de fin | | Heure de début | Heure de fin |
| Lundi | 08:55 | 11:55 | | 13:55 | 16:10 |
| Mardi | 08:55 | 11:55 | | 13:55 | 16:10 |
| Mercredi | 08:55 | 11:55 | | | |
| Jeudi | 08:55 | 11:55 | | 13:55 | 16:10 |
| Vendredi | 08:55 | 11:55 | | 13:55 | 16:10 |

| Thorigné en Charnie CM1 CM2 | | | | | |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------|---|-----------------------|---------------------|
| | Matin | | Pause méridienne Restaurant scolaire | Après-midi | |
| | Heure de début | Heure de fin | | Heure de début | Heure de fin |
| Lundi | 09:10 | 12:10 | | 13:45 | 16:00 |
| Mardi | 09:10 | 12:10 | | 13:45 | 16:00 |
| Mercredi | 09:10 | 12:10 | | | |
| Jeudi | 09:10 | 12:10 | | 13:45 | 16:00 |
| Vendredi | 09:10 | 12:10 | | 13:45 | 16:00 |

Des services d'accueil seront proposés aux familles avec le maintien des garderies périscolaires à Chémeré Le Roi et à St Pierre sur Erve. Le mercredi midi, un service de restauration sera assuré à la cantine de Chémeré le Roi, puis, l'après-midi, les enfants auront la possibilité d'être pris en charge par l'Accueil de Loisirs de cette même commune.

D'autre part, le transport des élèves sera organisé entre les quatre communes, comme les années précédentes, par le Conseil Général.

Afin d'informer les familles et d'évaluer leurs besoins, un questionnaire leur sera transmis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de cette nouvelle organisation du RPI de l'ERVE à partir du 1^{er} septembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES - REFECTION DU CHEMIN DIT DES COMMUNAUX -

Il est demandé de se renseigner si la réfection du chemin dit des « Communaux » n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes des Coëvrons.

GARDERIE PERISCOLAIRE -

Une famille a demandé si le service de la garderie à St Pierre sur Erve pourra être assuré dès 7 h 30 le matin à la rentrée prochaine. La demande sera étudiée lors de la prochaine réunion du Conseil d'Ecole.

ACHATS DIVERS -

Il est rappelé de prévoir l'achat de trois bancs à l'école, de quelques plantes pour le fleurissement du bourg et d'un banc près de la passerelle.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE -

Lors d'une prochaine information transmise aux habitants, il faudra prévoir la communication du nom du Site Internet de la commune soit www.saint-pierre-sur-erve.mairie53.fr .